

Subventions 2019 aux associations
étudiantes de la Faculté de Médecine
Purpan.

Conseil d'administration du 6 mai 2019

Délibération 2019/05/CA-026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

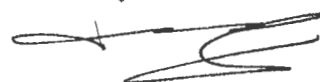
Vu l'avis favorable du Conseil de la Faculté de Médecine Purpan du 21 janvier 2019 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers accordent les subventions 2019 suivantes aux associations étudiantes de la Faculté de Médecine Purpan pour un montant total de 5 000 € :

- **Association Corporative des Etudiants en Médecine de Toulouse (ACENT) : 1 500 €**
- **Association des Carabins Toulousains Rugby (ACTR) : 600 €**
- **Association des Journées de Formation Toulousaine (AJT) : 1 000 €**
- **Association Médecine Pharmacie-Sciences (AMPS) : 500 €**
- **Etudiants Toulousains pour l'Aide Internationale (ETAI) : 500 €**
- **Médecine All Star Toulouse (MAST) : 800 €**
- **Tutorat Associatif Toulousain (TAT) : 100 €**



Toulouse, le 6 mai 2019
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0